



VILLE D'UGINE

ARRETE MUNICIPAL N° 2024-170

Services Techniques Administratifs

Objet : Fermeture temporaire de l'aire de jeux de l'Esplanade Curiox

Le Maire de la Ville d'Ugine,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la loi relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret n°96-1136 en date du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux,

Considérant que suite à des incivilités effectuées pendant la pose du sol souple de l'aire de jeux de l'esplanade Curiox ;

Considérant que le prestataire de la commune doit intervenir pour effectuer les réparations,

ARRETE :

Article 1er :

L'aire de jeux de l'esplanade Curiox, situé sur le secteur des Fontaines, sera exceptionnellement fermé le lundi 08 juillet 2024 de 7h00 au mardi 09 juillet 2024 à 8h00 pour effectuer les travaux de réparation du sol.

Article 2 :

Afin de sécuriser et d'interdire l'accès sur le site, une signalétique sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

LE PRESENT ARRETE SERA PUBLIE ET AFFICHE CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR, A CHAQUE EXTREMITE DE L'EMPRISE DES TRAVAUX.

Article 4 : Exemple du présent Arrêté sera transmis à :

- . La Brigade de Gendarmerie,
- . Le Centre de Secours,
- . Le Centre de Secours Principal d'Albertville ;
- . La Police Municipale,
- . Les Services Techniques Municipaux,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (2 place Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible sur : www.telerecours.fr

Notifié le

Fait à Ugine, le 26 juin 2024

Pour le Maire,

Michel CHEVALLIER
Maire-Adjoint



27 JUIN 2024